Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes**

Band (Jahr): **11 (1885)**

Heft 3

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

11e ANNÉE SEPTEMBRE 1885 N° 3

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE

DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

PARAISSANT 4 FOIS PAR AN

Sommaire : Le palais de justice fédéral sur Montbenon, par B. Recordon, architecte. — Le Casino-théâtre de Lausanne, par H. Verrey, architecte. — L'école de Saint-Roch, par G. Rouge, architecte. — Les abattoirs de Lausanne, par P. Charton, architecte. (Avec planches.) — L'entrepôt de Lausanne, par G. Rouge, architecte. (Avec planche.) — Exposé des principaux systèmes de barrages mobiles de rivières, par J. Gaudard. (Première partie.) — L'industrie des anthracites aux Etats-Unis, par Ch. de Sinner. (Second article.) — Procès-verbal de la trente et unième assemblée générale de la Société suisse des ingénieurs et des architectes.

LE PALAIS DE JUSTICE FÉDÉRAL SUR MONTBENON

par B. Recordon, architecte.

(Avec phototypie.)

Le palais de justice fédéral occupe une fort belle position au centre de la place de Montbenon. Sa façade principale regarde le lac, de façon que le promeneur venant de la ville, c'est-à-dire de l'est, ne découvre au premier abord que la façade latérale. Cette orientation peut paraître anormale, mais elle se justifie cependant par le fait des transformations et de l'extension que la place est destinée à subir du côté du midi dans un avenir peu éloigné.

Un escalier de 21 mètres de largeur, entre ses limons, relie déjà la plate-forme sur laquelle l'édifice est assis avec la grande promenade de Montbenon.

Celle-ci, plantée de six rangs de tilleuls, les uns dans un état de décrépitude avancée, les autres fortement anémiques, ne saurait subsister longtemps encore dans son état actuel ; le renouvellement intégral de ces plantations s'imposera à courte échéance. Il va sans dire qu'il conviendra alors de ménager dans l'axe de l'édifice une large échappée dégageant la vue et permettant par contre au spectateur d'en embrasser la façade d'un seul coup d'œil.

Les vignes au sud de Montbenon étant propriété communale il est enfin permis d'espérer qu'elles seront tôt ou tard transformées en jardin public (il est question de créer en cet endroit un jardin botanique), relié avec la promenade par le moyen d'un second escalier largement développé.

Du côté nord l'emplacement du palais est limité par une terrasse dominant la vallée du Flon et pourvue d'une balustrade en marbre d'Arvel d'un beau travail.

Ce cadre sera complété du côté de l'est par une fontaine monumentale dont le projet fait actuellement l'objet d'un concours public.

Construit en style renaissance, le bâtiment est assis sur un premier et robuste soubassement en marbre de St-Triphon, destiné spécialement à racheter pour le spectateur les différences existant dans le niveau général de la promenade.

Ses dimensions principales sont : longueur totale 56 m. ; largeur par les ailes 25 m. ; hauteur 31 m. jusque sur le dôme surmontant le pavillon central et 43 m. jusqu'à l'extrémité du mât qui le termine.

Un grand ordre dorique règne sur tout le pourtour de l'édifice. Il embrasse dans sa hauteur le rez-de-chaussée et l'étage principal ; ce dernier, comprenant les salles et les bureaux essentiels du palais, est vigoureusement accusé au dehors par les grandes proportions de son architecture.

Il est surmonté d'un étage de moindre importance contenant les cabinets de travail de messieurs les juges, au nombre de treize, la bibliothèque et autres locaux particuliers qu'il convenait de subordonner, comme expression architecturale, entièrement à l'étage principal.

Les larges trumeaux séparant les baies de cet étage sont occupés par les écussons sculptés des cantons suisses formant une décoration originale et bien en rapport, croyons-nous, avec la destination de l'édifice.

Le rez-de-chaussée, parfaitement éclairé par les mezzanines du soubassement, renferme à l'est, l'entrée de service, le logement de l'huissier-concierge ainsi que deux salles encore sans destination spéciale ; à l'ouest, les archives voûtées par-dessus et par-dessous.

Les combles présentent de vastes locaux disponibles, très convenables pour bureaux ; dans l'aile à l'est on a aménagé après coup un second logement d'huissier, comprenant cinq pièces et leurs dépendances.

Un pavillon central, renfermant à l'étage supérieur la grande salle d'audience et la cage de l'escalier d'honneur, se distingue du reste de la construction, soit par une architecture plus riche de formes, soit par l'emploi de matériaux plus luxueux. Son ordre corinthien encadrant de hautes baies en plein cintre est surmonté par trois groupes allégoriques dus au ciseau du sculpteur suisse Ch. Iguel.

Le groupe central est composé de trois figures colossales : l'*Helvétie*, debout, tenant d'une main une lance, s'appuyant de l'autre sur l'écusson fédéral, est accompagnée de la *Force* et de la *Loi*, symbolisées par deux figures assises d'un grand caractère.

Aux angles et formant amortissement au-dessus des colonnes accouplées, l'écusson suisse et l'écusson vaudois précédant chacun un obélisque et accompagnés de génies supérieurement modelés. L'ensemble est irréprochable comme silhouette.

Ces groupes exécutés en pierre blanche mi-dure de Poitiers se détachent avantageusement sur le fond ardoisé du dôme dont le couronnement, assez richement conçu, enserre une plate-